

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 3 FEVRIER 2026**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoir : 1

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six le trois du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 28 janvier 2026

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, Sophie RIVALLEAU et Fabrice ADAMO

Excusés :

- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sabrina LAURENTIN
- ✓ Adrien MILLET

Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

=====

RESSOURCES HUMAINES

Avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention,
- Vu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité d'adapter les modalités de formation et d'assistance du personnel communal à l'utilisation du site informatique, l'intérêt de maintenir et d'actualiser l'accompagnement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-annexé
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document relatif à son exécution.
- ▶ De préciser que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 4 février 2026

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis RIDOUARD



AR-Préfecture

079-217900166-20260204-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-02-2026

Publication le : 04-02-2026

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

